



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017

M. Thierry DEHAYNIN, Président, ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus 35 sont présents 11 excusés et 4 absents

Quorum: 26 Majorité absolue : 18

Municipalité: présente Huissier : poste vacant

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

2. APROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 15 novembre 2017
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et Délégations intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Réponses et suivi de la Municipalité aux questions posées par les Conseillers communaux
8. Demande d'examen concernant un dépassement du budget d'entretien des bâtiments du Centre scolaire
9. Préavis municipal n° 11/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 pour soutenir la télévision régionale *Nyon Région Télévision* (NRTV) à hauteur de CHF 25'000.--
10. Préavis municipal n° 12/2017 relatif à la révision des Statuts de l'Association scolaire (ASCOT)
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à la l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2017

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017 est approuvé à la majorité.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

4.1 Démission

Le Président informe l'Assemblée de la démission de M. Antonio MOURA, Huissier, et donne lecture de sa lettre de démission du 13 novembre 2017 adressée au Président du Conseil et au Bureau. Ce dernier se réunira pour examiner la pertinence de son remplacement. Le Président souligne que personne ne lui a demandé de démissionner.

4.2 Nouveau mode de transmission des annexes à la convocation du Conseil

Afin de limiter le travail administratif (photocopies, mise sous pli, envoi à la poste, etc.), réaliser des économies et faire un geste écologique, le Bureau propose aux Conseillers(ères) de recevoir leurs annexes par courrier électronique et de les conserver sur leur ordinateur. En cas d'accord, ils devront signer le formulaire préparé à cet effet et pourront, à tout moment, renoncer à cette voie de transmission s'ils le souhaitent. Conformément au Règlement communal, les convocations seront toujours transmises par courrier postal et dans les délais légaux. Tous les documents envoyés figureront également sur le site internet de la Commune au format PDF afin de faciliter la recherche par « mot clef ». En cas de perte de fichier, le Bureau adressera immédiatement et sur simple demande les documents réclamés, sur l'e-mail du Conseiller. Le Président remercie les Conseillers(ères) qui accepteront de tenter cette expérience.

4.3 Fonctionnement des Commissions

Le Président rappelle que, selon la Préfecture et le Service juridique du Service aux Communes et du logement (SCL), tout membre d'une Commission qui participe aux débats (réunion, téléphone, courrier, etc.) doit signer le rapport et que cette signature ne l'engage pas au niveau de la recommandation faite par la Commission, sauf en cas de vote à l'unanimité. Si la Commission donne une recommandation à la majorité, chaque membre signataire du rapport pourra s'être abstenu et/ou pourra présenter un rapport de minorité.

4.4 Calendrier 2018

Le nouveau calendrier a été compliqué à établir car il devait prendre en compte les vacances scolaires. Un écart de temps important aura lieu entre le dernier Conseil de 2017 et le premier de 2018. Dans cet intervalle, le Président rappelle que les Conseillers(ères) peuvent atteindre le Bureau en tout temps à l'adresse : bureau@commugny.ch et qu'ils recevront une réponse dans les 24 heures.

4.5 Commission des routes

Après réflexion, le Bureau propose d'augmenter le nombre de membres de cette Commission et de le fixer à sept. Les candidatures de personnes intéressées par le thème et disponibles sont les bienvenues. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES

La parole n'est pas demandée.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à la Syndique, Mme Odile DECRE, qui indique :

6.1 Assemblée des Syndics du District de Nyon

L'Assemblée tiendra sa prochaine séance le 4 décembre 2017.

6.2 Assemblée des Syndics de Terre Sainte (ASTS)

Aucune Assemblée n'a eu lieu depuis le dernier Conseil.

6.3 Finances communales

La Municipalité fera le point en décembre. Elle répondra également à la question posée par M. Norbert KALTENRIEDER, Conseiller communal, le 25 octobre 2017, relative à la facture sociale.

6.4 Personnel communal

Mme O. DECRE, Syndique, revient sur les informations données par le Président sous point 4 et précise les circonstances qui ont conduit aux licenciements de deux collaborateurs à savoir :

« divers éléments ont été portés à l'attention de la Municipalité et des investigations ont été menées. Elles ont révélé des agissements et autres manquements importants aux obligations professionnelles et, notamment, aux obligations de travail et de fidélité à l'égard de la Commune. Compte tenu de la rupture définitive et irrémédiable des rapports de confiance, la Commune, représentée par sa Municipalité, a décidé de se séparer des personnes concernées ».

M. Michel GOLAY, Municipal, donne les informations suivantes :

6.5 Arrêt de bus situé face au chemin de Barrauraz

Les travaux de réalisation de l'aide à la traversée pour l'arrêt de bus ont débuté. Deux îlots seront installés au milieu de la route de Divonne. Par ailleurs, un marquage au sol (zone zébrée et passage piéton) sera réalisé. Enfin, deux candélabres seront installés de chaque côté pour sécuriser l'endroit. L'abri bus a été commandé et sera mis en place en janvier ou février 2018.

6.6 Réfection de la route de Coppet (RC 6-C-S)

Les travaux ont été réalisés dans les délais et la route est devenue silencieuse. Le solde du marquage routier (bande cyclable montante, passage piéton, etc.) sera réalisé selon la météo.

6.7 Déchetterie intercommunale

Le marquage au sol est terminé. Certaines règles devront être respectées (limite 20 km/h., zone réservée aux containers, etc.).

6.8 Signalisation de l'arrêt de bus Commugny-Centre - direction Divonne

Un totem et un nouvel horaire « hiver » seront installés en décembre 2017.

M. Yves HERMANJAT, Municipal, fait savoir :

6.9 Aménagement d'un parc central, réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny

La séance d'information publique, qui a eu lieu la semaine passée, s'est bien déroulée. Les demandes des habitants ont été notées. Un radar informatif, similaire à celui existant déjà à l'entrée du village, sera mis en place afin de ralentir la circulation sur la Vy des Mores.

7. REPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS POSEES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

7.1 Trafic aérien – nuisances constatées le 18 juin 2017

Mme O. DECRE, Syndique, revient sur la question posée par M. Ernesto STAHL et indique que l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport International de Genève (ATCR-AIG) n'a pas relevé d'évènement particulier le jour concerné.

Elle signale que des micros sont répartis dans tout le périmètre autour de l'Aéroport et, qu'après consultation de celui qui est installé à Mies, elle a observé des pics de survols bruyants allant jusqu'à 69 décibels durant 4 jours en juin 2017 dont plusieurs le 18.

Elle indique aussi que le site internet de l'Aéroport de Genève met à disposition des statistiques de vols et qu'il existe une application qui permet de suivre le trafic mondial. Le lien sera mis sur le site web de la Commune.

Enfin, elle relève que les avions font plus de bruit au décollage qu'à l'atterrissage et que les vieux avions sont plus bruyants. Par ailleurs, certains pilotes, pour des questions de gain, ne respecteraient pas tout à fait les couloirs et la hauteur préconisée.

8. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT UN DEPASSEMENT DU BUDGET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS DU CENTRE SCOLAIRE

Le Président passe la parole à la Municipalité pour complément d'informations. M. Y. HERMANJAT, Municipal, indique que l'augmentation des coûts fait suite à divers événements (voir la liste dans l'entrée en matière).

La parole n'est pas demandée.

Le Bureau propose le renvoi de la demande d'examen à la Commission des finances et à la Commission des constructions.

La demande d'examen est renvoyée à la Commission des finances et à la Commission des constructions à l'unanimité.

9. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2017 CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPASSEMENT DU BUDGET 2017 POUR SOUTENIR LA TELEVISION REGIONALE NYON REGION TELEVISION (NRTV) A HAUTEUR DE CHF 25'000.--

Le Président passe la parole à la Municipalité pour complément d'informations. Mme O. DECRE, Syndique, rappelle qu'en 2015, dans le cadre d'une séance du Conseil intercommunal du Conseil régional, Commugny avait voté contre l'octroi d'un soutien à NRTV.

Depuis, des changements sont intervenus au niveau de la diffusion sur internet, de la réactivité et des réactions des habitants du District qui sollicitent NRTV pour couvrir leurs manifestations. Cette télévision a maintenant un public et de nombreuses interactions avec la jeune population du District. Pour toutes ces raisons la Municipalité a revu son jugement et décidé de présenter un préavis au Conseil.

Elle admet, comme l'indique la Commission des finances dans son rapport, que le montant a été choisi de façon arbitraire et qu'il a été fixé par rapport au nombre d'habitants sans tenir compte des internationaux.

Le but de la Municipalité est de soutenir une télévision en difficulté car elle estime qu'il est judicieux d'avoir un deuxième média en plus du Journal *La Côte*. Pour elle, il n'y a pas de démocratie vivante sans média.

Le Président passe la parole à M. Emanuel WEISSKOPF, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances tout en précisant que le rapport a été approuvé à la majorité des membres et qu'il n'y a pas de rapport de minorité.

La discussion est ouverte.

Mme Michèle LUYET déclare qu'elle est favorable au préavis et qu'elle s'est opposée à l'amendement pour les raisons suivantes:

1. le calcul est compliqué et le choix du nombre d'habitants n'est pas pertinent pour une subvention volontaire ponctuelle non automatique
2. le montant de frs 25'000.-- semble approprié en regard de la somme à réunir
3. la situation financière de Commugny lui permet de faire cette dépense

M. Cyrill SCHULER pense qu'il faut se poser deux questions :

1. Le média est-il pertinent et en correspondance avec les centres d'intérêt des habitants ?
2. Pendant combien de temps la Commune aura-t-elle encore de l'argent ?

En conclusion, il estime que Commugny peut se permettre cette dépense mais qu'il faut se demander si le besoin existant vaut vraiment frs. 25'000.-- ? Par ailleurs, il doute de la pertinence du média et ne trouve pas de correspondance avec ses propres centres d'intérêts.

M. N. KALTENRIEDER, présente les résultats de la réflexion et des recherches qu'il a menées sur le sujet.

Il précise qu'il ne remet pas en cause les compétences des collaborateurs de NRTV qui font leur travail avec professionnalisme néanmoins il pense que beaucoup de questions n'ont pas encore reçu de réponses comme entres autres :

1. Au niveau du média

Utilité face à la quantité d'informations déjà disponibles (sites des Communes, Région-Nyon et journal *La Côte*), ainsi que demande et audience réelle parmi la population ?

D'après le sondage réalisé au sein du Conseil seul 3-4 % des suffrages exprimés déclarent regarder NRTV une fois par semaine alors que les chiffres annoncés lors des derniers Conseil de Prangins et Gland étaient respectivement de 50% et 30%.

2. Choix du soutien financier, conditions d'octroi et solidarité

Bien que le montant demandé soit supportable pour la Commune est-ce bien son rôle et quelles sont les limites de la solidarité et du choix des soutiens ? La Commune serait-elle prête à soutenir le Journal de *La Côte* ou Paléo s'ils étaient dans les chiffres rouges ?

3. Financement

Action ponctuelle ou futur poste au Budget ? La participation des communes est passée de 60% en 2016 à 80 % en 2017. A quand un financement public à 100% ? Possibilité de s'abonner à NRTV de manière privée. Différence de traitement entre deux médias (NRTV et Journal la Côte).

4. Ligne éditoriale et contenu des émissions

Absence de contradicteur et de débat lors de certaines émissions. Temps de parole différents attribués au législatif et à l'exécutif, exemple reportage lors du dernier Conseil. NRTV serait-elle prévue pour les autorités exécutives de la Région ? Influence des contributeurs sur les programmes ? Liberté dans la critique pour les collaborateurs ?

5. Niveau décisionnel

Le Comité de pilotage est exclusivement composé de personnes de Nyon et une de Gland.

En conclusion, M. N. KALTENRIEDER, fait savoir, que dans le contexte actuel, il ne votera pas en faveur du préavis.

Mme O. DECRE, Syndique, confirme que les rédacteurs de NRTV sont indépendants et ne reçoivent pas d'ordre sur la ligne éditoriale de Communyon. Elle réfute également l'affirmation selon laquelle NRTV serait un outil pour l'exécutif au détriment du législatif. Par ailleurs, elle rappelle que lors du débat sur la sortie de la Commune du Conseil régional les représentants du législatif se sont autant exprimés que ceux de l'exécutif. Elle estime qu'il est exagéré de dire que NRTV est un outil pour l'exécutif.

M. Jean-Pierre RODIEUX déclare qu'aucun de ses voisins ne connaît NRTV. Il rappelle que seule la moitié des communes qui font partie du Conseil régional soutiennent cette télévision. De plus, il constate que cette Société est portée à bout de bras par des dons et que ses rentrées publicitaires sont très faibles. Dès lors, il se prononce en faveur de la solution amendée proposée par la Commission des finances.

Mme E. COULON indique, qu'à cette période de l'année, elle préférerait que cet argent vienne en soutien à des associations caritatives.

M. Mark WILLIAMS constate, page 2 du préavis, que la plus grande partie des dépenses figurent sous le poste « Société PROTV Ventures SA/Médiago » et demande des explications ?

Mme O. DECRE, Syndique, précise que l'entier des chiffres énoncés sous l'intitulé Association Communyon – compte d'exploitation 2016 concernent les activités de NRTV car l'Association précitée n'a pas d'autre activité. En fait, Communyon est l'éditeur et Médiago l'employeur des journalistes.

La parole n'est plus demandée.

Plus de cinq Conseillers(ères) demandent le vote à bulletin secret qui est donc accepté.

L'amendement présenté dans le rapport de la Commission de Gestion : « proposant un montant de CHF 12'965.-- soit 2'593 x CHF 5.--/habitant) est accepté, à bulletin secret, par 20 pour, 12 contre et 3 abstentions.

Le préavis municipal n° 11/2017 est refusé, à bulletin secret, par 24 non, 10 oui et 1 abstention.

10. PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2017 RELATIF A LA REVISION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE ASCOT

Le Président passe la parole à la Municipalité pour informations complémentaires.

M. P. MAILLEBIAU, Municipal, rappelle que la Commission ad hoc est composée des six membres de la Délégation au Conseil intercommunal de l'ASCOT plus M. Mark WILLIAMS.

Le Président demande à M. André WIESEL, rapporteur, de lire les conclusions du rapport de la Commission ad hoc relative à la révision des Statuts de l'ASCOT.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis municipal n° 12/2017 est accepté à l'unanimité.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

En préambule, le Président rappelle que les divers et propositions individuelles ne doivent pas trop s'éloigner d'affaires concernant la Commune.

11.1 Envoi des annexes aux convocations par e-mail

M. J. P. RODIEUX constate que les Conseillers(ères) ne disposent pas forcément d'imprimante haut de gamme à domicile et espère qu'il ne s'agit pas d'une décentralisation de l'impression.

Le Président répond que le but de son intervention sur ce sujet consiste à convaincre les Conseillers(ères) de ne plus imprimer du tout ces documents et d'en conserver qu'une édition

numérique pour lecture permanente de chez eux et sur le site internet de la Commune. Il propose aux intéressés de faire un test en recevant les informations par les deux canaux (e-mail et courrier postal).

M. Cyrill SCHULER remercie le Bureau pour les efforts réalisés pour moderniser la Commune, maintenir son efficacité tout en étant écologique.

11.2 Nouveau Règlement communal

Mme Geneviève WALTER demande où en est la procédure ?

Mme O. DECRE, Syndique, répond que le dossier est en suspens et qu'elle traitera ce point avec le Bureau prochainement.

11.3 Personnel communal et démission de l'Huissier

M. Christian PETER s'interroge à propos de la rupture des contrats qu'il qualifie d'abrupte et sur les conséquences qu'elle pourrait avoir (prudhommes, ASLOCA, presse, etc.) Il trouve la manière employée par la Municipalité surprenante et déplore que les collaborateurs n'aient pas reçu d'avertissement associé à une période probatoire.

Le Président demande aux Conseillers(ères) s'ils ont une question à poser à ce sujet et constate qu'il n'y en a pas.

11.4 Trafic aérien

M. Ch. LOWE signale qu'actuellement l'Aéroport de Genève projette d'étendre ses opérations et de doubler le nombre d'avions. Il rappelle que la Commune se trouve sous deux couloirs différents et que les anciens avions tournent sur Nyon et les nouveaux sur Coppet. Enfin, il annonce que l'Association des riverains de l'Aéroport de Genève (ARAG) organisera plusieurs séances publiques ces prochains mois à propos du Plan sectoriel de l'Aéroport de Genève.

En complément, Mme O. DECRE, Syndique, confirme que ce sujet tient à cœur à la Municipalité et qu'il existe un vrai sens de la solidarité entre toutes les communes qui se trouvent dans le périmètre de l'aéroport de Genève tant en Suisse qu'en France. Elle souligne que les Communes mettent beaucoup d'énergie mais que leur pouvoir est limité. La Municipalité tiendra le Conseil informé de l'avancée du dossier.

M. C. SCHULER rappelle que les entreprises internationales, qui paient leurs impôts en Suisse, vont subir une augmentation non négligeable de leur fiscalité et que pour mener leurs activités économiques elles doivent avoir la capacité de se déplacer dans différents endroits au-delà de la Suisse. Dès lors, leurs dirigeants et collaborateurs doivent pouvoir prendre l'avion à fréquence régulière. Or il constate, qu'en pratique, il y a peu de vols, peu d'avions disponibles et que l'aéroport de Genève est très légèrement en sous-capacité. Il relève également que beaucoup de citoyens prennent très fréquemment l'avion pour partir en vacances.

Pour lui on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs et le fait de subir, occasionnellement, un peu plus de bruit fait partie non seulement des conditions pour partir en vacances mais aussi à financer notre niveau de vie.

11.5 Calendrier des séances du Conseil en 2018

Mme E. COULON remarque une absence de planification de séance pendant deux mois et demi et souhaite en connaître la raison ?

Mme O. DECRE, Syndique, indique qu'il est compliqué de convoquer les commissions en juillet/août. Dès lors, pour passer un préavis en septembre il faudrait avoir tout bouclé en mai/juin ce qui n'est pas possible.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décisions.

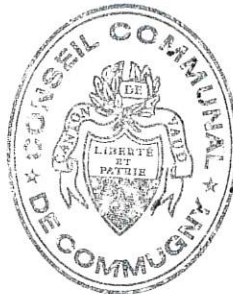
Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 13 décembre 2017, à 19h15**

La séance est levée à 22h05

Le Président

Thierry DEHAYNIN



La Secrétaire

M. Schick

Mireille SCHICK



VU PAR LE PREFET

le: 24 janvier 2018